

Comprendre, repérer et accompagner l'innovation sociale et territoriale

Guide pour renouveler son approche du développement local

Mylène Thou (Cap Rural) et Pascale Vincent (Ciedel), *Chronique sociale*, 2018.

EXERCICE 4.8. Quel est le degré de (ré)organisation entre les acteurs ?

Exemple : la Scic l'Atelier Paysan¹

1. Question du portage

Parmi les **acteurs** repérés :

- ceux qui agissent, expérimentent et portent le risque sont les deux inventeurs à l'origine du projet, l'équipe salariée et les paysans qui inventent, prototypent et échangent de nouveaux outils ;
- les conseils d'administration des associations composés de paysans donnent le droit, autorisent les inventeurs, puis les salariés à mettre en place les activités ;
- les acteurs institutionnels, notamment les réseaux de développement agricole et le ministère de l'Agriculture, par la reconnaissance et l'intégration de l'Atelier Paysan dans les réseaux et les instances d'acteurs, reconnaissent et légitiment son action.

Parmi les **statuts** repérés :

Les trois statuts successifs de l'Atelier Paysan ont porté et hébergé les différentes phases de son développement :

- l'association ADABIO a hébergé son émergence et a joué le rôle de couveuse en permettant de mettre en forme ses premiers principes d'action ;
- le transfert de ses activités à une nouvelle association, ADABIO auto-construction, créée spécifiquement, a permis de poursuivre l'expérimentation, le déploiement et la croissance de ses activités ;
- le passage du statut associatif au statut de société coopérative (Scic) permet de travailler à sa pérennisation.

2. Question de l'organisation et de la participation au processus de décision et d'action

À l'interne de l'organisation

L'organisation interne de l'Atelier Paysan permet aux paysans de collaborer entre eux et de contribuer à l'émergence des inventions, à leur prototypage, leur test, leur amélioration et leur diffusion (= principe d'actions de l'Atelier Paysan basé sur l'innovation par et pour les usagers), à travers :

- les tournées de recensement, au cours desquelles l'équipe salariée révèle les innovations paysannes ;
- les ateliers de co-conception où l'équipe salariée accompagne des groupes de paysans à collaborer pour inventer, prototyper et tester de nouveaux outils ;

¹ Voir présentation de la Scic l'Atelier Paysan dans l'exercice 2.3.

- les formations où l'équipe salariée accompagne l'apprentissage et l'appropriation collective des principes de l'auto-construction par les paysans ;
- le site et le forum Internet animés par l'équipe salariée qui permettent et amplifient les échanges de savoir et savoir-faire entre les paysans ;
- les statuts associatif, puis coopératif, qui permettent d'associer les paysans usagers, mais aussi les partenaires techniques et les financeurs citoyens à la gouvernance du projet.

L'Atelier Paysan s'appuie sur les principes du travail collaboratif et coopératif et ses outils, notamment numériques et juridiques.

À l'échelle territoriale

En développant des partenariats et en associant les acteurs à la fois des réseaux de développement agricole, mais aussi de l'économie sociale et solidaire et du financement solidaire, l'Atelier Paysan les incite à intégrer dans leurs réflexions et modes d'action l'enjeu de l'auto-construction des outils agricoles, et donc à le reconnaître et le faire reconnaître. En se l'appropriant, les acteurs le porteront auprès d'autres acteurs, notamment les institutions.

L'intégration de l'Atelier Paysan dans les réseaux associatifs, techniques et institutionnels (Collectif ONVAR, RMT AgroEtica, Réseau rural...) lui permet de contribuer à la mise à l'agenda de la problématique de l'auto-construction et de l'innovation par les usages dans les politiques publiques régionales, nationales et européennes, et à la définition de nouveaux cadres d'actions publics.